



Universités & Territoires

n°124

20 juin 2018

Page 25/26 : 3^e édition des
Rendez-vous du logement
étudiant 20/11/ 2018
Université Paris Dauphine

Sommaire

● **Page 3/4** : 10 propositions de l'AVUF pour un second souffle au processus de Bologne ● **Page 5** : Entre deux Nuits des Etudiants du Monde ● **Page 6 à 8** : Des observatoires territoriaux du logement des étudiants pour guider les décisions et les projets ● **Page 8** : Garantissons le droit d'étudier en toute sérénité pour tous les étudiants internationaux ● **Page 9/10** : Le réseau Erasmus Student Network France s'engage en faveur de la mobilité internationale pour tous ! ● **Page 12/13** : Comment la globalisation bouleverse l'université ● **Page 14/15** : Espace Habitat, un bailleur dynamique ● **Page 16** : ORSU Talks Démo Campus ● **Page 17/18** : L'essor du mentorat en Europe et dans le monde ● **Page 17/18** : Le Crous de Paris, un acteur engagé pour la qualité de la vie étudiante ● **Page 19** : La résidence universitaire Jourdan ● **Page 20 à 22** : Mobilité internationale, les chiffres clés 2018 ● **Page 23/24** : Visale des évolutions pour tous les étudiants.



éditorial

En attente...



Par **Nicolas Delesque**
Directeur de la publication

« En attente ! » Cette formule doit être la plus répandue et la plus connue en France depuis le mois de mai 2018. Reçue par les lycéens qui se préparent au bac de cette année et qui candidatent à une place dans l'enseignement supérieur français pour poursuivre leurs études. Utilisée par les familles de ces lycéens qui échantent avec leurs proches ou leurs collègues pour

raconter la situation de leurs enfants et la suite qu'ils entendent donner à la scolarité de leur progéniture.

En effet, si le système mis en place avec Parcoursup semble être moins aléatoire et dirigiste que l'ancien système APB d'affectations des bacheliers dans les filières universitaires, il convient de constater qu'un bouchon imprévu retarde les réponses aux demandes des candidats.

Nous ne reviendrons pas sur les diverses analyses de ce dispositif dont la presse dans son ensemble a largement fait état. Il est toutefois intéressant de se pencher sur le nombre de candidatures donné par le ministère. Il apparaît que cette année le record du nombre de candidats au bac ait été battu avec

plus de 753 000 candidats soit une hausse de 5% par rapport à 2017. Dans le même temps, le nombre de candidats ayant formulé un vœu sur la plateforme Parcoursup est de 888 000 ; ce qui représente, par rapport à APB 2017, une hausse de 5,2%. Sur ces 888 000 candidats au bac, 666 000 sont des candidats bacheliers de l'année (le reste étant des réorientations, candidats à l'étranger et non scolarisés).

Il y a donc en 2018, pour les enfants nés aux alentours de l'année 2000, soit un peu plus de 800 000 jeunes, 94% qui passent un bac et 83% qui souhaitent poursuivre des études supérieures !

C'est à n'en pas douter un réel motif de satisfaction pour notre pays et notre système d'enseignement, résultat des politiques et des incitations diverses qui ont mises en œuvre ces dernières années. Cet engouement pour la poursuite d'étude se mesure aussi dans la hausse considérable, ces dix dernières années, du nombre de diplômés de l'enseignement supérieur passant de 32%

en 2005 à 42% en 2015, phénomène qui se retrouve à travers toute l'Europe. L'objectif fixé par les gouvernements d'atteindre les 40% d'une classe d'âge est en passe d'être dépassé deux ans avant la date butoir de 2020.

Dans ce contexte, l'embouteillage actuel, que subissent les bacheliers et leur famille, est peut-être à chercher ailleurs que dans le dispositif « Parcoursup » et nous pouvons nous demander si les grandes intentions louables, partagées par tous les gouvernements successifs, de faire accéder le plus grand nombre à des diplômes post-bac ont été suivies de mesures concrètes pour augmenter significativement la capacité d'accueil des filières de l'enseignement supérieur ?

« En attente », c'est aussi la formule que pourraient reprendre les acteurs du logement étudiant et du logement des jeunes tant les annonces faites par les différents ministres lors de la 2^e édition des Rendez-Vous du Logement Étudiant en novembre 2017 tardent à se mettre en œuvre. Le retard pris dans l'élaboration de la loi ELAN, les longues discus-

sions entre le gouvernement et les bailleurs sociaux suite à « l'erreur » de l'aveu même du ministre en charge du dossier, de la baisse des APL, ou encore les discussions qui viennent de prendre fin sur les engagements du groupe Action Logement vis-à-vis de différentes politiques ou dispositifs publics sont autant d'explications recevables. Constatons néanmoins, que nous nous orientons vers une année blanche dans l'impulsion qu'il s'agirait de donner pour atteindre les objectifs du « plan 60 000 » afin de rattraper – en partie – le retard accumulé dans la production de nouvelles places pour nos étudiants. Au vu des chiffres cités plus haut, et rien n'indique un changement de trajectoire, l'effort devra être considérable sous peine de frustrer certaines vocations faute de solutions d'hébergement.

Plutôt qu'un « en attente », que ce soit pour une place dans l'enseignement supérieur ou pour un logement afin de poursuivre ses études, les étudiants attendent un OUI ! ■

Les inscriptions pour la 3^e
édition des Rendez-vous
du logement étudiant le 20
novembre 2018 à l'université
Paris Dauphine sont ouvertes !

www.rdvle.com

10 propositions de l'AVUF pour un second souffle au processus de Bologne

La France organisait la Conférence ministérielle européenne de l'enseignement supérieure, dite Conférence du processus de Bologne, les 24 et 25 mai 2018. Dans cette perspective l'Association des Villes Universitaires de France (AVUF) s'est engagée en fin d'année dernière à accompagner cette initiative en développant des actions sur trois niveaux.



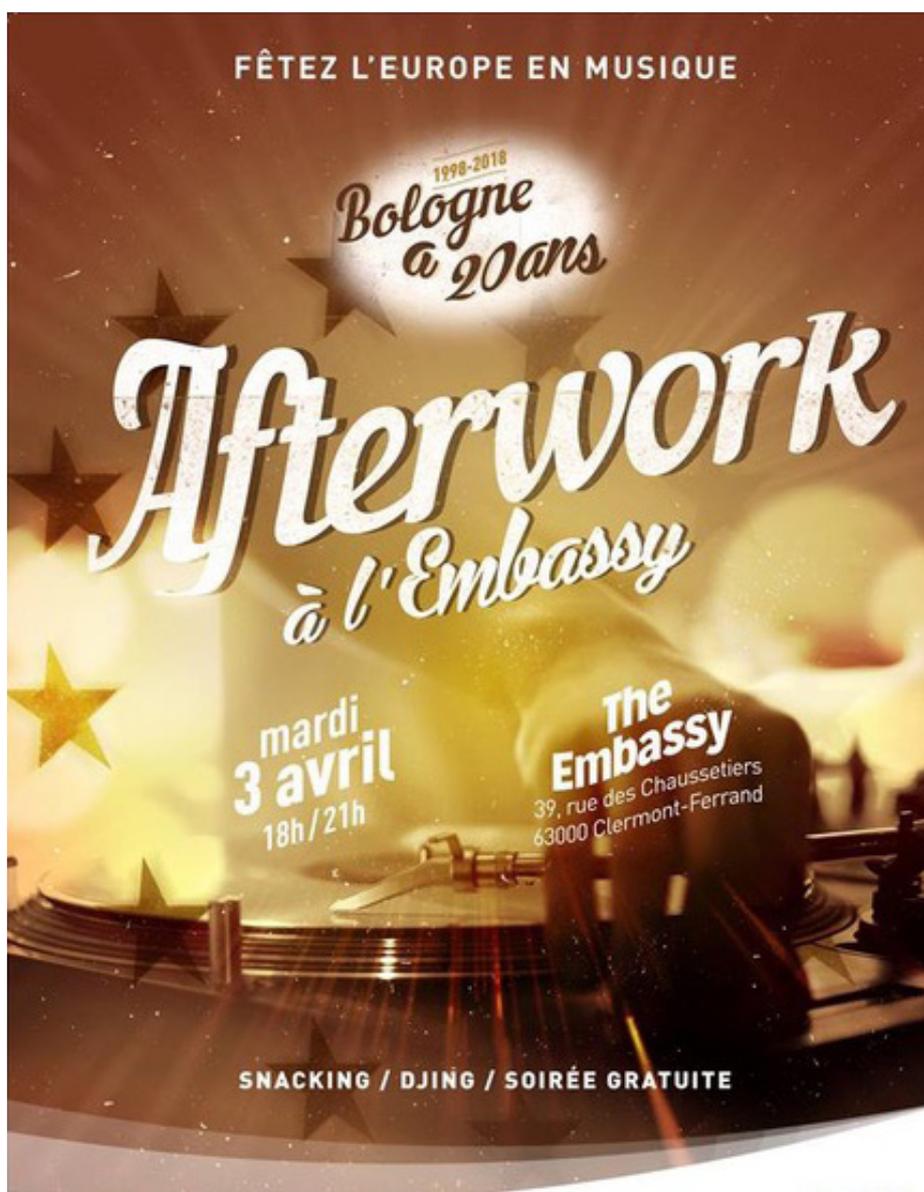
En premier lieu, il a été demandé aux villes membres de l'association de porter un regard bienveillant aux projets d'événements étudiants ou universitaires sur la thématique européenne, voir de les accompagner dans leur organisation. La ville de Clermont-Ferrand a par exemple, soutenu et participé le 3 avril à l'Afterwork International à The Embassy, lieu atypique de Clermont-Ferrand.

Etudiants, personnels et enseignants étaient présents pour cet événement original aux couleurs internationales. Pour l'occasion, Simone Bonnaïfous, Directrice Générale de l'Enseignement Supérieur de 2012 à 2017, Mathias Bernard, Président de l'UCA et Jérôme Auslender, Maire-Adjoint de la Ville de Clermont-Ferrand, ont ouvert la soirée qui s'est poursuivie en musique dans la bonne humeur.

Dans une deuxième direction, l'AVUF a placé sous le signe de l'Europe sa 4ème Conférence nationale des stages étudiant (organisée depuis 2015 avec le réseau des juristes de l'enseignement supérieur) qui se tenait le 17 mai au siège des Banques Populaires.

Enfin, l'association a formulé ses propositions pour un second souffle du processus de Bologne, qui a pu prendre ces dernières années un tour un peu bureaucratique, alors qu'il est un des principaux atouts offerts par l'Europe à nos jeunes.

L'association poursuivra son action dans le courant de l'année et adressera à tous ses adhérents un questionnaire pour



connaître plus finement les échanges universitaires existants (et leur nature) entre leurs sites universitaires et ceux de leurs villes jumelles et non jumelles au sein de l'Europe. Elle associera également le Conseil des Communes et Régions d'Europe (CCRE) pour la mise en place d'un réseau européen des villes universitaires.

Les dix propositions

1. Associer davantage les collectivités territoriales dans le développement des politiques éducatives et scientifiques, étatiques et européennes.
2. Dans le cadre de la « diplomatie des villes », constituer un réseau des villes universitaires européennes engagées à faciliter l'accueil et la mobilité des étudiants et des enseignants chercheurs des villes françaises et des villes européennes partenaires .
3. Mieux assurer la promotion des partenariats stratégiques Erasmus + et plus généralement, systématiser les projets de coopération de territoires en matière universitaire.
4. Favoriser le déploiement de la carte européenne de l'étudiant en s'appuyant sur les résultats de l'expérimentation menée depuis deux ans par la France, l'Italie, l'Allemagne et l'Irlande, et dont le contenu pourrait être progressivement et pragmatiquement alimenté par les villes universitaires.
5. Permettre, d'ici 2025, à un quart des étudiants de toute l'Europe d'avoir pu bénéficier d'une expérience de mobilité internationale à la fin de leur cursus universitaire.
6. Harmoniser la reconnaissance des compétences professionnelles au sein de l'EEESR sur le modèle des ECTS : permettre que l'accréditation qui existe autour des ECTS puisse prendre en compte la formation et surtout les acquis informels.
7. Inclure la dimension "entrepreneuriat étudiant" dans le processus de Bologne et labelliser les PEPITE comme lieux d'accueil et d'accompagnement des entrepreneurs étudiants en mobilité.
8. Rendre possible d'ici 2025 l'apprentissage de 2 langues étrangères, et veiller à l'apprentissage du français dans les autres pays.
9. Intégrer dans les cursus les cours en ligne produits dans les autres pays européens pour favoriser l'accès au savoir sur l'ensemble des territoires. Faciliter l'émergence d'un marché européen pour les producteurs de cours en ligne.
10. Élargir progressivement le dispositif d'Erasmus+ à l'ensemble des États membres du Processus de Bologne. ■



Entre deux Nuits **des Etudiants du Monde**

Depuis quelques années une vingtaine de villes de France, dont la vôtre, souhaitent à chaque rentrée universitaire la bienvenue aux étudiants du monde entier qui ont choisi la France pour un temps d'étude et de recherche, avec la Nuit des Etudiants du Monde.

Né à Lyon en 2002, cet événement d'hospitalité est organisé librement par les villes, les associations étudiantes ESN France, les universités, en collaboration avec les CROUS et d'autres acteurs locaux. L'objectif est d'accueillir à la fois dans la solennité et la convivialité des milliers de jeunes, qui seront ensuite les ambassadeurs de nos villes dans leur pays d'origine et dans le monde entier.

Ils garderont toute leur vie le souvenir sur la manière avec laquelle ils ont été accueillis, en construisant parfois des relations durables sources d'échanges amicaux, économiques, scientifiques ou culturels démultipliés.

Afin d'élargir le nombre de territoires engagés, garantir un niveau de qualité, et stimuler de nouvelles coopération locales autour des événements labellisés

« Nuit des Etudiants du Monde », l'AVUF a proposé à l'an dernier à ses partenaires nationaux – la Conférence des Présidents d'Université, le CNOUS, l'Agence Campus France et bien entendu ESN France – la signature d'une charte <http://www.nuitdesetudiantsdumonde.org/nem/wp-content/uploads/2014/10/charte-nem-2.pdf>

L'année 2017 a été marquée par quelques Nuits des Etudiants du Monde particulièrement spectaculaires, à l'image d'Amiens, Besançon, Brest, Carcassonne, Clermont-Ferrand, Lyon, Nantes, Nice, Nîmes, Nantes, Poitiers, Reims, Rouen, Roubaix, Riens, Sceaux, Strasbourg (voir photos jointes) Toulouse et Tours

Pour l'année 2018, les signataires de la charte invitent tous les membres de chacun de leur réseau national à fédé-

rer leurs énergies pour conforter et mutualiser leurs moyens afin que les Nuits des Etudiants du Monde gagnent encore en qualité et/ou en nombre d'étudiants accueillis.

Car si l'initiative de l'événement est toujours portée par un seul acteur territorial, généralement la Ville, parfois une association étudiante ESN ou une Communauté d'Universités et d'Etablissements, son succès est d'autant plus grand que l'organisation implique l'ensemble des acteurs concernés

Pour 2018, plusieurs villes vont réaliser la Nuit des étudiants du Monde pour la 1ère fois, et notamment Pessac, ville accueillant la plus grande partie du campus bordelais, qui offrira en plus le 6 octobre une matinée « Patrimoine et Vins de Pessac » aux étudiants internationaux accueillis la veille au soir à l'hôtel de ville. ■



Des observatoires territoriaux du logement des étudiants **pour guider les décisions et les projets**

Depuis 2017, l'Association des Villes Universitaires de France (AVUF) et la Fédération nationale des agences d'urbanisme (FNAU) pilotent pour le compte du « réseau des collectivités d'Enseignement supérieur et recherche » et en lien avec la Conférence des Présidents d'Université, les Ministères de l'Enseignement Supérieur et de la Cohésion des Territoires, une démarche pour la création d'outils partenariaux pour une meilleure connaissance des enjeux : les observatoires territoriaux du logement des étudiants.

En septembre 2017 est paru le guide méthodologique « Logement étudiant : Observer pour décider. Guide pour construire les observatoires locaux du logement des étudiants ». Issue d'un travail partenarial, regroupant les ministères de l'Enseignement supérieur et de la Cohésion des Territoires, la Caisse des Dépôts, les acteurs du logement (les Crous, l'association AIRE, l'USH), les acteurs de l'enseignement supérieur (CPU, OVE, réseau sup), des collectivités locales, des agences d'urbanisme l'ANIL et enfin les associations du « bloc local », la création de ce guide a permis de soulever les questions et problématiques autour de la connaissance du logement des étudiants. Méconnaissance de l'offre dans sa diversité au niveau local et national, faible intégration du sujet dans les politiques publiques d'enseignement ou d'habitat... sont les motivations qui ont poussé à créer de tels observatoires.

Ces observatoires ont pour ambition, de comprendre l'évolution des besoins et de l'offre, leur articulation avec les évolutions de l'enseignement supérieur et du territoire et les marchés du logement, de faire dialoguer des acteurs aux objectifs divers et enfin d'intégrer la problématique dans les politiques locales de l'habitat. Les observatoires territoriaux du logement étudiant sont donc des lieux de mutualisation et de partenariat.

Une trentaine de territoires mobilisés pour la création d'observatoires

Pour accompagner les territoires et les amener vers une labellisation et une mise en réseau, l'AVUF et la FNAU ont lancé en février 2018 un appel à manifestation d'intérêt à destination des collectivités, des établissements d'enseignement supérieur, des Crous, des agences d'urbanisme et des ADIL. Les réponses sous la forme d'une lettre d'intention devaient présenter le territoire d'observation, l'acteur-pivot coordinateur de la démarche et les partenaires qui seront associés, elles devaient être cosignées par les différentes parties. A notre grande surprise, une trentaine de territoires s'est manifestée et sera accompagnée dans la mise en place de leur gouvernance et la recherche de leurs indicateurs.

La diversité des porteurs de projets, ainsi que les coopérations territoriales qui se dessinent montrent la multiplicité des intérêts pour ce sujet. Dans plusieurs cas, les collectivités ont ciblé une agence d'urbanisme ou une ADIL pour assurer la coordination et le portage technique de l'observatoire, tandis que quelques agglomérations et Communauté d'université et d'établissement (COMUe) souhaitent coordonner la démarche via leurs services. Les périmètres proposés sont également à des échelles variées allant de l'agglomération à la région en passant par le dialogue métropolitain ou le département. Dans certaines réponses, les observatoires englobent l'ensemble des sites d'une université ou d'une COMUe comme par exemple l'observatoire du sillon alpin qui regroupe l'ensemble des agglomérations couvertes par la COMUe

Grenoble Alpes ou encore de l'observatoire proposé à l'échelle de la région Aquitaine par la COMUe Aquitaine. Pour les observatoires aux périmètres larges, des indicateurs communs seront proposés pour l'ensemble du périmètre, afin d'avoir une vision globale du territoire et des outils de comparaison, mais des indicateurs spécifiques pour des zooms seront aussi réfléchis afin de caractériser les spécificités territoriales et de répondre aux objectifs locaux identifiés.

Chaque porteur de projet ainsi que les signataires des courriers de candidatures ont reçu une lettre de réponse sur la création de leur observatoire, leur donnant des conseils formulés par le conseil scientifique accompagnant la démarche et les informant du calendrier prévisionnel des prochains mois.

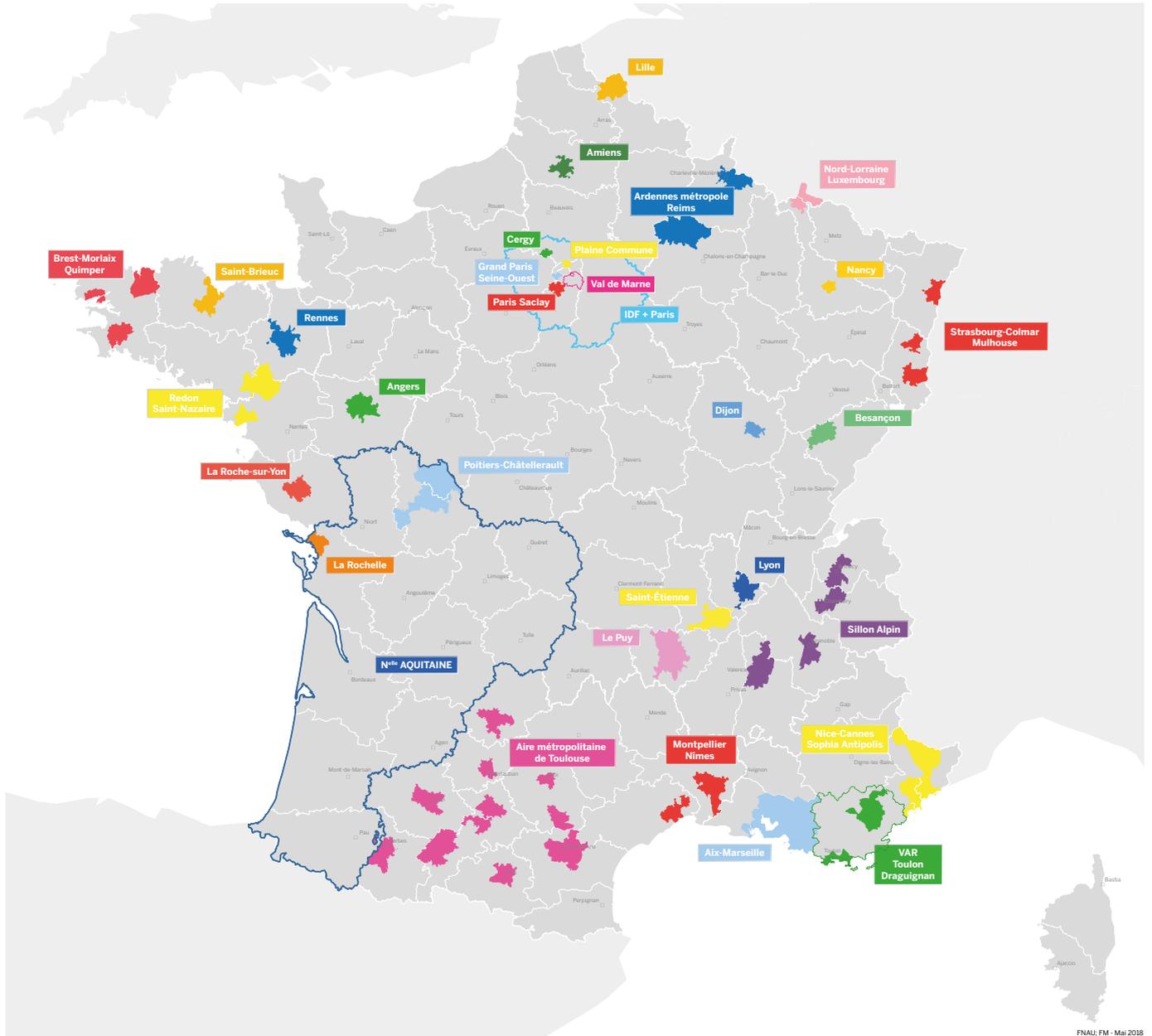
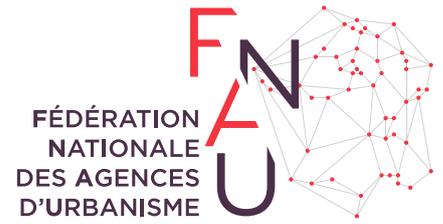
Chaque territoire a vocation à réunir avant fin 2018 son premier comité de pilotage, qui permettra de signer la convention entre tous les partenaires et de valider le plan d'action pour l'année 2019. La FNAU et l'AVUF ont proposé de les accompagner vers cet objectif en se déplaçant dans les territoires.

Vers une mutualisation de l'information à l'échelle nationale

Pour être labellisé chaque observatoire doit respecter une gouvernance partenariale et un socle d'indicateurs communs définis par le groupe de travail national qui accompagne la démarche. Ce

Territoires ayant répondu à l'appel à manifestation d'intérêt

Observatoires du logement étudiant



FNAU FM - Mai 2018

Territoires ayant répondu



groupe est composé des mêmes acteurs ayant travaillé à l'élaboration du guide. Chaque année les observatoires auront une dizaine d'indicateurs à remonter nationalement, afin d'alimenter l'observatoire national qui sera créé par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche et de l'innovation (MESRI) à la rentrée universitaire 2018 et de pouvoir réaliser des analyses nationales.

Au niveau national il s'agit aussi de constituer une communauté d'acteurs

réunis autour d'objectifs communs et du partage des expériences afin d'apporter un éclairage local par rapport au lancement du Plan 80 000 logements pour les étudiants et jeunes actifs.

Un concours d'idées auprès des étudiants en architecture pour ouvrir la créativité sur logement des étudiants

Les associations du bloc local mais aussi les acteurs du logement se questionnent

sur l'évolution qualitative des modèles du logement des étudiants. Avec la mutation des modes de vie et d'étude quelles innovations programmatiques dans le logement des étudiants ou jeunes actifs faut-il imaginer ? Comment intégrer de nouveaux modèles d'usage et économique ? Quels enjeux de mixité ? Quels enjeux du logement dans les campus et la ville ? ■

Garantissons le droit d'étudier en toute sérénité pour tous les étudiants internationaux

En 2016, la France accueillait près de 350 000 étudiants internationaux sur son territoire, ce qui fait de notre pays le 4ème pays d'accueil mondial, et le premier pays d'accueil non anglophone. Ce chiffre n'a eu de cesse d'augmenter sur ces 5 dernières années, avec une nette progression depuis 2015. Ces chiffres nous montrent que l'Enseignement Supérieur et la Recherche en France rayonnent à l'international et bénéficient d'une image attractive. Néanmoins, malgré ces chiffres positifs, de récents exemples en France nous montrent qu'un travail important reste encore à fournir concernant les conditions d'accueil, de vie et d'études des étudiants internationaux, pour faire de la France un pays exemplaire en la matière.



Le 30 avril dernier, un étudiant marocain inscrit à l'Université de Pau et des Pays de l'Adour a été expulsé du territoire français deux semaines avant le début des examens. Il avait pourtant réussi ses examens suite à une réorientation. Il ne s'agit pas d'un cas isolé et régulièrement, des étudiants internationaux sont expulsés en cours d'année universitaire après avoir reçu une obligation de quitter le territoire français (OQTF). Les critères des OQTF sont flous et ne permettent pas de prendre réellement en compte l'investissement des étudiants dans leurs cursus.

Il est inconcevable de laisser planer au-dessus de la tête de milliers d'étudiants internationaux en France, le risque qu'ils soient expulsés à tout moment durant leur année universitaire. Le droit d'étudier doit être un droit inaliénable pour tous les étudiants et ne doit en aucun cas être

entravé par des décisions de justice visant à expulser un étudiant de notre territoire. La FAGE demande à ce que soit sacralisée la période d'études, durant laquelle, les étudiants internationaux pourront étudier en toute sérénité sans être menacés par une OQTF.

Toute décision administrative prise par la Préfecture concernant les dossiers des étudiants internationaux ne devrait pas être prise sans consulter les établissements d'enseignement supérieur, seuls acteurs crédibles pour juger de la réussite ou non d'un étudiant sur le plan académique. Cette analyse ne doit en aucun cas être rendue de manière unilatérale par les services des préfectures.

Les étudiants internationaux sont des atouts primordiaux pour le rayonnement culturel international de la France mais

aussi pour sa recherche scientifique, ses capacités d'innovation technologique, le dynamisme de ses échanges et son commerce international. Investir dans la jeunesse, c'est parier sur l'avenir et initier une croissance durable. Investir sur l'accueil des étudiants internationaux c'est renforcer la place de la France dans la diplomatie mondiale et en faire un pays chef de file.

C'est pour toutes ces raisons, et parce que la France se doit d'être un pays exemplaire en matière d'accueil des étudiants internationaux et leur offrir un accueil digne et des conditions de vie et d'études décentes, que la FAGE continuera à se mobiliser pour garantir des droits à tous les étudiants internationaux étudiant dans notre pays. ■

Le réseau Erasmus Student Network France **s'engage en faveur de la mobilité internationale pour tous !**

La mobilité internationale est un vecteur d'émancipation dans la carrière professionnelle des jeunes en situation de handicap ou dans leur projection d'études supérieures. Or, chaque année, seuls 0,15% d'étudiants internationaux en situation de handicap partent en mobilité. Le projet MappED! a pour but d'encourager ces étudiants à se lancer et à partir eux aussi en échange en leur apportant des informations sur la mobilité des étudiants en situation de handicap et sur les services à leur disposition dans leur université d'accueil.



Encourager la mobilité internationale des jeunes en situation de handicap grâce au projet MappED !

Depuis 2 ans, le réseau Erasmus Student Network France met en œuvre, en lien avec plusieurs partenaires, le projet MappED ! qui a pour objectif d'encourager les jeunes en situation de handicap à partir en mobilité internationale au cours de leurs études. Ce projet a permis de développer une plateforme web, www.mapped.eu, lieu unique dédié aux étudiants en situation de handicap afin de les aider à trouver les informations utiles pour les soutenir dans leur démarche de mobilité. Elle comporte :

- un infocentre avec toutes les informations pratiques pour les étudiants en situation de handicap souhaitant effectuer un échange à l'étranger, mais aussi pour le personnel universitaire ;
- une cartographie interactive permettant de classer les universités selon différents critères allant de l'accessibilité de leur emplacement ou encore la disponibilité des services offerts aux étudiants en situation de handicap.

A ce jour plus de 350 établissements d'enseignement supérieur ont été cartographiés, le nombre augmentant chaque jour. Et ce, grâce à la mise en place d'une application mobile permettant de simplifier le processus de cartographie et de donner à chacun la possibilité de contribuer en ajoutant des éléments sur l'accessibilité des campus et des lieux de

MappED!

inclusive mobility

vie étudiante.

Un livret a également été rédigé à destination des établissements d'enseignement supérieur mettant en avant des bonnes pratiques en matière de coopération entre le service des relations internationales et le service Handicap.

Un projet permettant de sensibiliser au handicap et d'impliquer les associations locales

En complément des ressources développées sur la plateforme web, le réseau Erasmus Student Network a organisé régulièrement des événements afin de sensibiliser au handicap aussi bien les bénévoles du réseau, que la population locale et les étudiants internationaux.

Les « Mapping Days » qui ont eu lieu du 28 au 30 novembre 2017 ont constitué le point d'orgue de cette mobilisation. Durant ces trois jours, les bénévoles et les jeunes locaux d'une dizaine de villes françaises se sont attelés à qualifier le niveau d'accessibilité de leur campus grâce à l'application mobile MappED !.

Valoriser les mobilités courtes des jeunes en situation de handicap

Après deux ans de développement du projet MappED !, le réseau Erasmus Student Network souhaite désormais aller plus loin dans son action en faveur de la mobilité pour tous. Ainsi, un nouveau projet européen « Inclusive Mobility » a été déposé en Avril 2018. Il vise à encourager les mobilités courtes des jeunes en situation de handicap afin d'en faire une étape clé dans leur insertion profession-



nelle. Ce nouveau projet a pour ambition de permettre la création d'une plateforme web participative qui centralise toutes les informations existantes pour les étudiants en situation de handicap dans l'Union Européenne. Cet outil s'ac-

compagnera d'un travail de recherche sur les meilleures pratiques d'accueil des jeunes en situation de handicap lors de leur mobilité internationale, ainsi que sur l'impact sur le parcours professionnel et citoyen de ces jeunes. Une beau chantier

en perspective qui permettra de recueillir des idées et des recommandations sur la façon de mieux faire connaître les opportunités de mobilité auprès du public en situation de handicap. ■



Erasmus Student Network France donne la parole aux jeunes français et aux étudiants internationaux **pour améliorer la mobilité internationale de demain !**

Après l'Erasmus Tour en 2017 (tour de France en minibus pour sensibiliser un large public à la mobilité internationale), ESN France donne la parole aux jeunes français et internationaux. Une enquête nationale intitulée «La mobilité et toi, vers l'Europe et au-delà !» a ainsi été lancée au mois de Mai 2018 pour une durée de 5 mois. Cette enquête invite tous les jeunes français qu'ils aient vécu ou non un échange à l'étranger et les étudiants internationaux en mobilité en France, à partager leur avis pour faire émerger des propositions pour la mobilité internationale de demain.

Quel type d'accompagnement avant le départ et au retour pour valoriser une

expérience de mobilité ? Comment améliorer les conditions d'accueil et d'accompagnement lors d'un séjour en France ? Quel accompagnement et quelle sensibilisation des plus jeunes aux programmes de mobilité ? Voilà quelques-uns des thèmes abordés à travers cette enquête.

Afin de donner la parole au plus grand nombre, des événements visant à créer du débat seront également organisés régulièrement par les associations du réseau. Conférence sur la mobilité internationale et l'insertion professionnelle à Lille, conférence sur l'impact d'une mobilité internationale sur un parcours de vie à Nice, animations de Murs d'expressions à Bordeaux et Be-

sançon, soirées débat... Autant d'événements qui se dérouleront dans plus de 20 villes en France.

L'ensemble des propositions qui émergeront seront portées lors des 10 ans du réseau Erasmus Student Network France en Novembre 2018. Cette démarche s'inscrit dans la dynamique de Consultations citoyennes en vue des élections européennes 2019, ainsi que dans le processus de Bologne 2018.

Info+

Lien vers l'enquête : <https://forms.animafac.net/index.php/133271?newtest=Y&lang=fr>

Comment la globalisation bouleverse l'université

The Conversation - 27 mai 2018 Hugo Harari-Kermadec Maître de conférences en économie de l'éducation, Ecole Normale Supérieure Paris-Saclay – Université Paris-Saclay et Léonard Moulin Chargé de recherche en sciences sociales, Institut National d'Études Démographiques(INED)

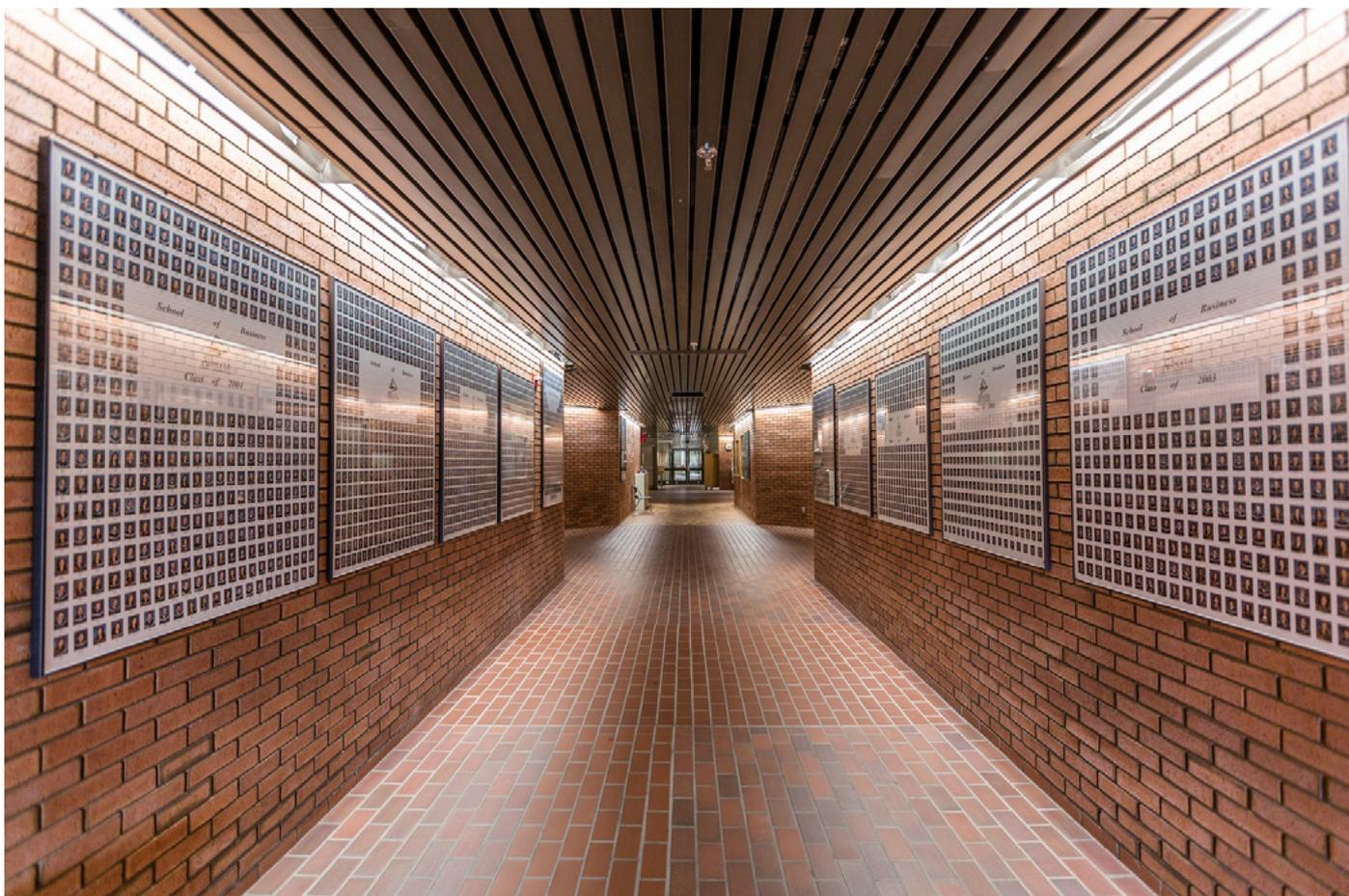


Photo credit: IQRemix on Visual hunt / CC BY-SA

L'enseignement supérieur a toujours revêtu une dimension internationale. Cependant, un nouveau pas semble avoir été franchi à la fin des années 1990. Outre l'accroissement des mobilités étudiantes, une carte globale de l'université émerge, avec de nouveaux acteurs, publics comme privés, alors que les systèmes nationaux subissent des processus de polarisation et de hiérarchisation.

En France, cette globalisation de l'enseignement supérieur est d'abord européenne et a commencé avec le processus de Bologne, lancé en 1998, ayant pour but de faire de l'espace européen de l'enseignement supérieur, un système « d'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde ». C'est donc d'une globalisation économique qu'il s'agit, dont un des aspects les plus visibles est la hausse et la financiarisa-

tion des frais d'inscription.

Le développement de la dimension européenne et l'internationalisation de l'enseignement supérieur français constituent l'un des axes stratégiques du rapport de la StraNES (stratégie nationale de l'enseignement supérieur, 2015). Néanmoins, on constate que les stratégies mises en place, ainsi que les effets qu'elles produisent, sont rarement questionnés.



Une concurrence accrue entre établissements

La globalisation de l'enseignement supérieur conduit en effet à une concurrence accrue entre établissements et à une participation toujours plus grande des acteurs privés, qu'il s'agisse du financement du système (par les familles) ou de la poursuite de la massification de l'accès au supérieur, aujourd'hui largement pris en charge par les établissements privés (voir Casta, 2015).

Dans cette perspective, les thèses du New Public Management se diffusent progressivement au nom de l'efficacité supposée des mécanismes de marché (Laval et coll., 2011 ; Papadopoulos, 2011). Le développement de la sélection et celui des frais d'inscription accompagnent le présupposé selon lequel chaque étudiant est avant tout l'entrepreneur de son devenir professionnel, investisseur dans son capital humain individuel (Moulin, 2014) mû par sa seule volonté de vouloir percevoir un salaire plus élevé demain (Becker, 1964).

Des conséquences stratégiques lourdes

Dans le même temps, la concurrence induit une évolution des stratégies d'acteurs et une stratification de l'offre éducative. En France, cela se traduit notamment par une autonomie croissante des universités (Musselin, 2001, 2017) et une diversification des diplômes (loi ORE de 2018).

Cette mise en marché de l'enseignement supérieur est visible non seulement à travers le développement de la sélection, des frais d'inscription, de la concurrence entre établissements et l'accroissement des moyens et acteurs privés, mais aussi à travers l'internationalisation de l'enseignement supérieur. Ce dernier élément se matérialise par l'essor de stratégies visant à attirer les bons étudiants étrangers ainsi que le développement d'activités d'enseignement à l'étranger.

Un marché mondial de la connaissance

Toutes ces transformations, combinées aux tendances contemporaines du capitalisme, ont conduit à l'émergence d'un marché global de l'enseignement supérieur et de la connaissance : augmentation des frais de scolarité (Flacher et coll., 2013 ; ACIDES, 2015), augmentation vertigineuse de la dette des étudiants (Delapierre, 2012), nouvelle gestion publique du corps professoral et des critères quantitatifs d'évaluation (Paradeise, 2011), des appels à la concurrence pour les subventions (Gozlan, 2016) ne sont que quelques-uns des changements qui diluent les frontières entre le monde universitaire et le monde marchand.

Même si ces changements ne se traduisent pas directement par la privatisation des universités, dans cette université globale, le savoir est de plus en plus échangé en tant que marchandise (Paradeise, 2012).

La constitution d'un marché de l'enseignement (Dupriez et Dumay, 2012 ; Felouzis, Maroy et van Zanten, 2013) n'est pas sans poser un certain nombre de questions. Parmi celles-ci, il y a la question des publics et des établissements qui prennent part à cette évolution de l'enseignement supérieur.

Un des potentiels effets inégalitaires de la globalisation est qu'elle ne permet de mobilités que pour certains étudiants, malgré les politiques mises en œuvre dans quelques pays. De la même manière, quels sont les effets sur la structuration nationale des systèmes d'enseignement supérieur de l'insertion dans la globalisation de certains établissements ?

Classement et jugements quantitatifs

À titre d'exemple, Gardner (« A Top 10 University System for Australia », RMIT Vice Chancellor's speech, 2008) montre que dans le cas australien, en cherchant à faire gagner des places aux meilleures universités dans les

classements internationaux, on laisse de côté 94 % des étudiants, scolarisés dans des établissements moins prestigieux. Les classements, comme les dispositifs d'évaluation ne tiennent par ailleurs quasiment compte que des activités de recherche (Espeland et Sauder, 2007).

La représentation quantitative de l'univers académique imposée par ces classements induit-elle une évolution des stratégies des acteurs ? Par ailleurs, comment vont se restructurer les pôles de recherche et de formation pour jouer le jeu de la concurrence ? Qui sont les gagnants et les perdants de cette course effrénée ? La focale peut être portée au niveau macro : Hazelkorn (2015) souligne ainsi que la globalisation par les classements peut potentiellement produire des établissements d'excellence (du point de vue des classements) mais que ce n'est pas le cas à l'échelle des systèmes nationaux. Autant de questions qui restent ouvertes à la recherche et au croisement des perspectives. ■

Cet article a été co-écrit avec Leïla Frouillou (Université Paris Nanterre). Un colloque international de deux jours permettra à de nombreux acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche, chercheurs mais aussi présidents d'université et responsables politiques ou syndicaux, d'échanger sur ces sujets à l'Université Paris Descartes les 29 et 30 mai.

Espacil Habitat, un bailleur dynamique

Espacil Habitat inaugure en ce mois de juin les résidences Yvonne Abbas et Liliane Ackermann à Saint-Denis. Ce sont les 6ème et 7ème résidences du bailleur dans cette ville, ce qui porte, sur ce territoire, à 653 logements destinés aux étudiants et jeunes en parcours de formation.

Espacil Habitat 
Groupe ActionLogement

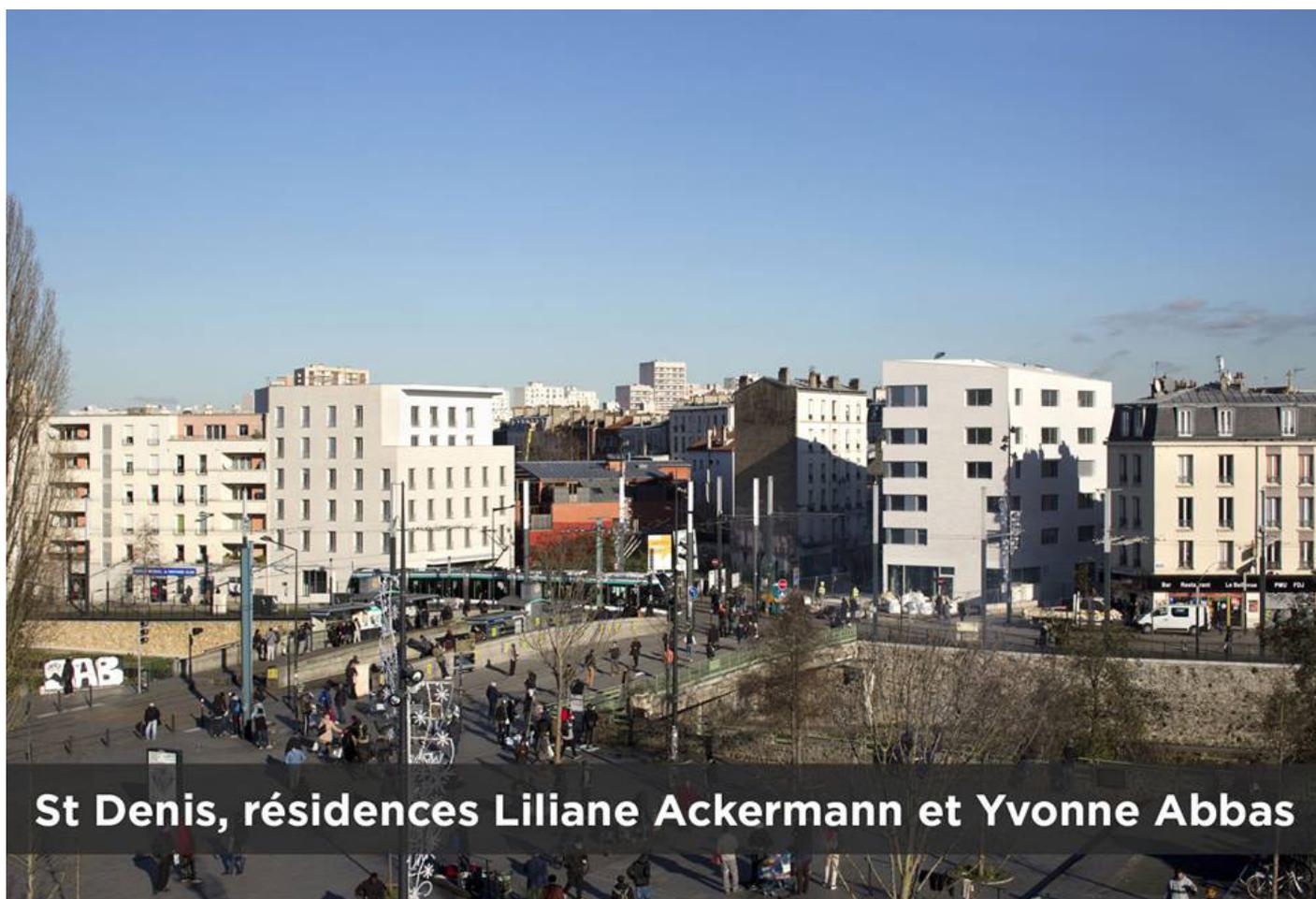
Espacil Habitat, ESH filiale d'Action Logement Immobilier, gère en direct plus de 5 000 logements pour étudiants et jeunes actifs. Le développement de cette offre spécifique s'inscrit dans une volonté de répondre aux différents besoins du parcours résidentiel et constitue la traduction locale d'une des missions d'Action Logement : favoriser l'accès au logement des jeunes salariés.

Pour la plupart des jeunes, ce logement est une première installation et l'opportunité de résoudre des difficultés d'hébergement : premier contrat de location, premier état des lieux, premier emménagement, première demande d'APL...

Par delà les questions de mobilité d'une partie des jeunes en formation, ces logements répondent aussi à la nécessité de

décohabitation de nombreux jeunes du territoire puisque plus de 30% des résidents habitaient la ville de Saint-Denis et 32% une commune du département.

Cette étape fondatrice du parcours résidentiel est essentielle à l'équilibre de vie des jeunes qui sont en pleine phase de stabilisation socio-professionnelle.



St Denis, résidences Liliane Ackermann et Yvonne Abbas

Pour accompagner les résidents vers ce nouveau statut en toute sérénité, la présence de l'équipe d'Espacil Habitat est essentielle. Au travers des missions des gestionnaires et des travailleurs sociaux, Espacil Habitat assure un accompagnement pédagogique de l'habitat vers l'habiter, et à l'art de vivre en habitat collectif. Deux résidences pour un projet commun Ouvertes en février 2018, les résidences Yvonne Abbas et Liliane Ackermann conçues par les cabinets d'architectures MG-AU pour la première et SAROAM pour la suivante, offrent 111 logements 71 logements pour étudiants (dont 4 logements réhabilités) et 40 logements pour jeunes actifs (dont 6 logements adaptés) pour permettre d'accueillir au sein des résidences des jeunes en situation de mobilité réduite.

Afin de garantir une présence régulière auprès de l'ensemble des jeunes, les résidences comprennent un logement de fonction à destination d'un gestionnaire, et un bureau, lieu d'accueil pour les jeunes résidents sur le temps de permanence (dans la résidence Liliane ACKERMANN).

Proches des bassins d'emploi et des centres de formation, les résidences d'Espacil Habitat permettent un accès direct au cœur de ville et aux équipements socioculturels grâce aux transports en commun situés à proximité immédiate.

Les résidences bénéficient de prestations de qualité : tous les logements sont équipés d'une salle d'eau, d'une cuisinette complète avec placard aménagé.

Pour favoriser une bonne appropriation de l'espace et un confort au quotidien pour les jeunes résidents, tous les logements disposent d'un mobilier « mobile » et polyvalent, design et agréable : canapé convertible de qualité, table de travail, table d'appoint, étagère/bibliothèque, chaise, chevet.

Les logements sont connectables : prises TV, téléphone, fibre optique, offre internet avec WIFI négociée avec un prestataire. Les résidences bénéficient d'une chaufferie collective au gaz et de pompes à chaleur pour la fabrication de l'eau chaude sanitaire, ce qui apporte un confort thermique et une maîtrise des charges à

l'échelle de l'ensemble immobilier.

Pour favoriser les mobilités douces, des locaux à vélos sont également disponibles sur chaque résidence.

Pour susciter les rencontres entre les jeunes résidents au sein des lieux de vie et enrichir les services disponibles, les résidences disposent d'espaces partagés avec un hall, véritable lieu de convivialité prolongé d'un espace détente, de 3 salles de travail et de détente, et d'une laverie mutualisée dans la résidence Liliane ACKERMANN avec gratuité du séchage de linge.

L'ensemble des locaux collectifs de la résidence Liliane ACKERMANN est accessible aux résidents de la résidence Yvonne ABBAS.

L'ensemble de l'opération à un coût total d'un peu plus de 9 millions avec une subvention d'un million de la Région Ile-de-France et un prêt d'Action Logement à hauteur de 1.5 millions venant compléter les prêts sociaux PLS et PLAI. ■



ORSU Talks **Démo Campus**

Le 26 juin prochain, à Paris, se tiendront les premiers « ORSU Talks », sous le haut patronage de la Ministre Frédérique Vidal et la direction scientifique du sociologue Jules Donzelot. Organisés par l'Observatoire de la Responsabilité Sociétale des Universités de l'Afev, ces échanges seront dédiés à la problématique « Démocratiser la réussite dans l'enseignement supérieur ». L'occasion de revenir, avec Christophe Paris, directeur général de l'Afev, sur l'Observatoire et le programme Démo'Campus.



Trois questions à ... **Christophe Paris**



Comment est née l'idée de créer les ORSU Talks ?

En créant en 2012 l'Observatoire de la responsabilité sociétale des universités, avec le soutien de la CPU (Conférence des présidents d'université), de l'AVUF (Association des Villes Universitaires de France) et de l'ARF, nous souhaitons développer le lien entre les universités et les quartiers, en faisant prendre conscience aux premières de leur rôle crucial mais aussi aux collectivités locales de l'intérêt des établissements d'enseignement supérieur installés sur leur territoire. La question du savoir est quelque chose de fondamental sur les territoires, et les universités ont bien entendu un rôle à jouer là-dessus. Depuis lors, cette question a vrai-

ment fait son chemin : on trouve des services et des préoccupations sur la Responsabilité Sociétale des Universités (RSU) dans de nombreux établissements, tandis que les collectivités insèrent de plus en plus souvent les universités dans la dynamique des territoires. Notre intuition était bonne. Aujourd'hui, organiser des ORSU Talks, des échanges sur ce sujet de mieux en mieux connu par les acteurs, s'inscrit dans une réflexion plus large, actuelle, sur l'égalité des territoires, la politique de la ville, etc. Ainsi, cette journée vise à poser la question des universités au prisme de la lutte contre les inégalités, dans la mesure où l'enjeu désormais est moins la démocratisation de l'enseignement supérieur que la démocratisation de la réussite. Or pouvoir ou ne pas pouvoir étudier à l'Université impacte fortement sur les parcours individuels de réussite.

Comment s'assurer que ces échanges seront utiles ?

D'abord en s'efforçant de regarder attentivement ce qui se fait à l'extérieur, dans d'autres pays (notamment anglo-saxons, ou à Barcelone), puisque l'enjeu de l'élévation du niveau d'études n'est pas une spécificité franco-française. Certains pays ont mis en place une politique très ascensionnelle, en acculturant les enfants dès l'école primaire, plutôt que de se contenter de paniquer au dernier moment, entre Bac-3 et Bac+3. Démarrer plus tôt nous paraît extrêmement important. Ensuite en veillant à faire système localement : comment arriver à identifier les forces en présence, les acteurs possibles, leurs complémentarités et

leurs synergies ? On pourra imaginer les choses nationalement s'il y a, sur ces questions, un fort dynamisme, un net engagement territorial. La métropole de Lyon n'est en effet pas confrontée aux mêmes problématiques que le territoire d'Albi, par exemple.

Comment inscrire cette démarche dans le programme Démo'Campus mis en place par l'Afev et ses partenaires ?

Le programme Démo'Campus englobe l'ensemble des actions de l'Afev et de ses partenaires du niveau Bac-5 à Bac+3 pour faire réussir tous les jeunes dans leurs parcours d'étude (préparation, orientation, accompagnement). Aujourd'hui, plusieurs milliers d'élèves sont ainsi suivis individuellement, et plusieurs dizaines de milliers de manière collective. Il s'agit désormais de développer nos actions (par exemple en 4ème et 3ème) tout en continuant à élargir le public de nos actions, notamment en direction des lycées généraux et de la réussite des étudiants en première et deuxième années. Le mot d'ordre, aujourd'hui, c'est la consolidation des attentes, les concrétiser. A ce titre, les Orsu Talks contribueront à déployer, voire à faire encore mieux connaître nos actions : l'Afev est, et doit rester, un partenaire privilégié des universités comme des acteurs de l'Éducation nationale, sur une surface géographique toujours plus vaste, et dès le collège. ■

L'essor du mentorat en Europe et dans le monde

Par Eunice Mangado-Lunetta, Directrice des programmes de l'Afev

Le mentorat est une notion émergente, encore peu connue en France. C'est pourtant une véritable communauté d'intérêt et d'action qui s'est réunie à Berlin les 14, 15 et 16 mars pour le 3e « European mentoring summit » croisant chercheurs et praticiens. Plus de 200 personnes se sont retrouvés à la Humbolt University venant d'Espagne, des Pays bas en passant par le Portugal jusqu'à la Russie et les Etats-Unis.

Le mentorat est indubitablement en essor. Avant tout socialement, il représente un levier pour construire des sociétés civiques et solidaires, l'enjeu de cohésion sociale étant manifestement transversal à tous les pays représentés, comme l'a montré la première intervenante Sarah Häselser-Bestmann. Les programmes de mentorat diffèrent en contenus et en organisation. Ils sont menés par des associations privées ou parapubliques, particulièrement foisonnantes en Espagne (notamment en Catalogne) ou aux Pays Bas même si aucune organisation en Europe n'est structurée à hauteur de l'Afev qui à elle seule concentre 7 000 binômes dans le cadre de son programme phare qu'elle mène depuis 25 ans : « l'accompagnement individuel ». Certaines universités commencent également à s'intéresser à la question du mentorat et animent en direct des programmes comme l'université de Padoue en Italie ou de Girona en Espagne qui étaient présentes.

Malgré cette diversité, les actions convergent en direction d'un même public : la jeunesse en difficulté et particulièrement la jeunesse immigrée avec le



développement significatif ces dernières années du mentorat en direction des réfugiés. A noter également : l'émergence de programmes de mentorat en direction de jeunes adultes dans un objectif d'insertion professionnelle.

Le mentorat se développe mais il convient d'observer à quelles conditions il produit vraiment de l'impact social : d'où l'importance de programmes d'action qui se développent en lien avec la recherche et l'évaluation comme le prône le « European Center for Evidence Based mentoring » (Centre européen de mentorat basé sur la recherche) qui

organisait le colloque dont l'Afev est membre.

Créer les conditions de l'efficacité : c'était l'objet de l'intervention de Jean Rhodes incontournable chercheuse de l'Université de Massachusetts Boston, directrice du Rhodes Lab qui travaille depuis 30 ans sur le mentorat. Elle montre les limites du mentorat consistant principalement à mettre des personnes en contact et penser que la « magie va opérer » (modèle dit de « befriending »). Pour Jean Rhodes, la relation seule ne suffit pas. Il est impératif de structurer la formation et l'accompagnement des mentors pour

mieux identifier les besoins des « mentors », afin que la relation devienne le « contexte de l'intervention ».

Elle appelle donc à un renforcement du mentorat formel, tout en prônant le développement du mentorat dit « informel ». Nouvelle forme émergente de mentorat, dont il faut malgré tout signaler la limite qui est aujourd'hui sa dimension inégalitaire. Dans les milieux sociaux les plus favorisés les enfants ont plus d'accès à des figures de mentors très bien dotés en capital social et qui favoriseront leur scolarité et à terme leur insertion professionnelle. Dans les milieux défavorisés, les enfants ont accès à peu de mentors qui sont de toute façon largement moins bien dotés en capital scolaire. D'où l'importance de développer l'émergence des leaders de quartiers et la formation des enfants des quartiers populaires à développer leur capacité de recherche et mobilisation de potentiels mentors autour d'eux. Elle a d'ailleurs initié un programme intitulé « Connected Scholars » qui ambitionne de former les lycéens et étudiants à se forger un réseau et à se construire les compétences requises pour leur parcours scolaire et d'insertion professionnelle : connected-scholarsprogram.com

Au cours de ces deux jours foisonnants, à travers les keynotes, sessions et workshops, on a pu constater l'émergence de deux notions : la question de l'impact social (investissement social / retour sur investissement) et celle du digital. En quoi le digital peut-il renforcer la relation mentor/mentoré ou fluidifier les processus de suivi du mentorat ? C'était en partie l'objet d'un atelier animé par l'Afev France et l'Afev Catalogne.

Les participants ont unanimement salué cette occasion de recevoir des apports théoriques sur le mentorat et de capitaliser bonnes pratiques et outils nécessaires dans le but d'améliorer les programmes menés respectivement et impacter toujours plus et mieux les jeunes mentorés. D'ores et déjà les ils se projettent vers le prochain colloque de 2020. Pour le moment le lieu n'est pas confirmé mais la candidature de Barcelone se profile. ■

3 Questions à... **Szilvia Simon**



Szilvia Simon
coordinatrice
du **European Center for Evidence-Based Mentoring**
responsable
du programme de
mentorat « **Friesland** » aux Pays Bas.

Constatez-vous un essor du mentorat ?

Définitivement, le mentorat est en essor en Europe. La notion a émergé au cours des 15 dernières années et depuis 8 ans on constate un fort développement des acteurs du mentorat. Aujourd'hui si vous prenez des villes comme Hambourg ou des régions comme la Catalogne (où est active la coordinadora de mentoriaNDLR) il y a littéralement des « hubs » de mentorat avec des dizaines d'organisations. Mais dans les différents pays, dans les différentes langues, le terme de mentorat n'est pas toujours utilisé. Lorsque nous avons créé il y a deux ans le centre Européen pour les actions de mentorat fondées sur la recherche, nous avons travaillé à la constitution d'un réseau. Mais j'ai dû faire un travail d'état des lieux des acteurs du mentorat en Europe parce qu'au-delà du réseau, d'autres structures étaient « hors radar ». C'est là que je me suis rendue compte de la diversité des appellations utilisées pour des programmes d'actions qui, pour certaines, relevaient en fait du mentorat.

Quelle est votre définition du mentorat ?

C'est une relation, principalement entre deux personnes, que je qualifierais d'apprenante. Il existe à notre avis une différence entre les programmes basés sur le « befriending » à savoir des relations où seul compte le plaisir d'être ensemble et le mentorat où des objectifs sont fixés pour les mentors et les « mentorés ». Dans le mentorat, une personne plus expérimentée en guide une autre moins expérimentée. C'est une relation d'égal à égal bien

que les deux personnes ne soient au même niveau. Il s'agit pour le mentoré d'apprendre les stratégies de succès mises en place par d'autres. Lorsque vous êtes mentoré, votre voie, votre objectifs sont reconnus et partagés avec votre mentor. Vous vous sentez entendu, compris. Le mentorat est avant tout un moyen de construire le pouvoir d'agir des personnes.

Pourquoi avoir développé la notion d'« évidence based mentoring » ?

Si vous voulez que le mentorat produise un impact social significatif il est important d'apprendre de la recherche. Pour moi les structures qui mettent en œuvre des programmes de mentorat doivent être des organisations apprenantes : vous devez sans cesse évoluer, vous interroger en tant que praticien, faire évoluer vos outils, même si la finalité qui sous-tend votre action est la même. Vous devez évoluer parce que la société change, les besoins changent. Il faut apprendre des bonnes pratiques, mais aussi de la recherche.

Que diriez-vous aux 7 000 mentors étudiants de l'Afev ?

Je leur dirais bravo pour leur engagement dans cette aventure. Pour leur courage, le fait qu'ils n'aient pas peur de se mettre en relation avec des personnes inconnues. Je leur conseillerais de prendre le temps d'explorer ce que recouvre la notion de mentor. Ils doivent vraiment valoriser cette expérience dans leur CV. Je leur dirais que la relation « mentor-mentoré » est quelque chose d'unique, qui va les construire et dont ils se souviendront tout au long de leur vie. S'ils apprennent aujourd'hui à leur jeune âge à se rendre disponibles, attentifs dans leur écoute, dans l'accompagnement et le conseil, dans leur rôle de « guide », ce sera une étape importante de leur construction et du développement de leur leadership. Cela fera d'eux, plus tard, de meilleurs professionnels et/ou de meilleurs leaders. ■

Le Crous de Paris, un acteur engagé **pour la qualité de la vie étudiante**

Par Denis Lambert Directeur général du Crous de Paris - Mai 2018

La qualité de la vie étudiante est devenue un enjeu majeur pour l'attractivité des territoires et pour la démocratisation de l'enseignement supérieur. Les Crous, à cet égard, sont investis d'une responsabilité sociale et sont devenus des acteurs engagés et reconnus pour le développement des territoires universitaires, que ce soit d'un point de vue social, environnemental ou économique. Nul ne le conteste.

Le Crous de Paris a accompagné, ces dernières années, la transformation de la carte universitaire parisienne et francilienne en développant ou en restructurant de nombreux équipements de vie étudiante pour répondre à une demande sociale des étudiants prégnante et aux attentes des différents acteurs (universités, collectivités, ...). Il participe activement à la vie de la Cité et ses réalisations sur le territoire parisien sont le fruit d'une collaboration étroite entre tous les acteurs en responsabilité sur les questions de vie étudiante.

En lien avec ces constats, les acteurs affichent des volontés partagées pour développer les meilleurs services aux étudiants et à la communauté universitaire. C'est tout le sens des partenariats étroits engagés par le Crous de Paris avec l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur, leur regroupement, la Ville de Paris et d'autres acteurs de la vie

étudiante. Au-delà des conventions ou des accords formels, ces partenariats se traduisent par des réalisations concrètes marquées par la modernité et l'innovation, tels, dans le domaine de la restauration, la Barge du Crous de Paris ou encore la restructuration du restaurant de la Cité Internationale Universitaire de Paris et sa reprise en gestion à la prochaine rentrée universitaire. De même, le Crous joue un rôle central dans l'aménagement des équipements de vie étudiante et de restauration pour les grandes opérations immobilières qui vont transformer le paysage universitaire parisien, comme la création du campus Condorcet (sites d'Aubervilliers et de la Porte de la Chapelle), la création du campus Nation-Picpus (Paris 12ème) ou encore la réhabilitation du site Lourcine (Paris 13ème).

L'importance des sujets de vie étudiante s'est également traduite au travers du Projet d'Amélioration de la Qualité de

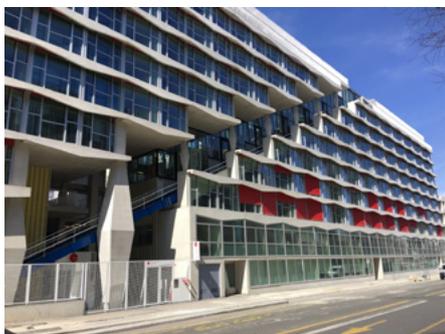
Vie Etudiante et de Promotion Sociale, élaboré en 2017 au niveau des huit CO-MUE et des trois Crous franciliens. Ce document stratégique présente un diagnostic et une analyse des besoins en termes d'équipements de vie étudiante. Il constitue un document de référence pour tous les acteurs en programmant, à travers six axes d'intervention, une trentaine d'actions concrètes. Certaines de ces actions sont d'ores et déjà engagées, comme le projet de création d'un observatoire régional du logement en réponse à l'appel à manifestation d'intérêt lancé par l'Association des Villes Universitaires de France (AVUF) et la Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme (FNAU) ou encore, en matière de santé, le développement, dans les résidences universitaires, des dispositifs de prévention contre l'isolement des résidents.

Enjeu de bien être, de réussite des étudiants et également d'attractivité des territoires, la question du logement est au coeur de ce projet qui met en avant des besoins quantitatifs, mais surtout qualitatifs. A cet égard, la socialisation des étudiants via l'habitat représente un enjeu majeur du parcours étudiant et apparaît comme facteur de bien-être. L'autonomisation qu'implique le statut étudiant peut-être synonyme d'isolement et de précarité. Pour lutter contre ces risques, le Crous favorise par différentes actions (tutorat, animations culturelles, collocation, rencontre avec les acteurs associatifs de quartier...) le lien social entre les étudiants eux-mêmes et entre les étudiants et le territoire.

La nouvelle résidence universitaire Jourdan, présentée dans cet article, s'inscrit dans cette démarche et illustre bien cette volonté des partenaires de construire des lieux de vie qui concourent au bien être des étudiants et donc à leur réussite universitaire. ■



La résidence universitaire Jourdan



La nouvelle résidence universitaire Jourdan se situe au 144/160 rue de la Tombe Issoire (Paris 14e) et s'est développée dans le cadre d'une opération immobilière globale comprenant plusieurs programmes :

- la reconstruction /extension du centre bus de la RATP existant sur le site depuis 130 ans
- une crèche/halte-garderie de 99 places pour la Ville de Paris
- 365 logements étudiants
- 142 logements familiaux pour Logis-transport
- 51 logements familiaux réalisés en VEFA pour Paris Habitat
- 20 logements en accession privée donnant sur le boulevard Jourdan (Projet OPUS)
- 88 logements en accession donnant sur la rue du père Corentin
- un local à vocation commerciale ou associative
- un parking VL commun d'environ 200 places partagés entre logis-transport, Paris Habitat, le projet OPUS et la RATP.

Caractéristiques techniques

Les logements sont positionnés du 2e au 11e étage. Ils représentent une surface habitable totale de 7670.60 m², soit une surface moyenne de 21 m² par logement. A ces logements étudiants s'ajoutent de nombreuses salles communes totalement vitrées à chaque étage à destination des étudiants. L'accès à la résidence se fait au moyen d'un hall unique donnant sur la rue de la Tombe Issoire.

Les logements sont labellisés QUALITEL THPE 2005 et Habitat et Environnement profil A. La production de chauffage et d'eau chaude sanitaire se fait au moyen d'une sous-station CPCU spécifique à la résidence étudiante et située en sous-sol.

Un projet de vie sociale et collective

L'architecte, M. Éric Lapiere, a voulu initier dans cette résidence universitaire « l'établissement d'un nouveau standard (...) comprenant dix fois plus d'espaces dédiés à la vie collective que d'ordinaire, répartis sur tous les niveaux. La masse des logements, qui pourront héberger en tout 400 personnes, est découpée à chaque étage par un salon en double hauteur dédié à la vie collective. Reliés entre eux par un ascenseur oblique (photo) qui ménage de spectaculaires vues sur Paris, ces salons forment une diagonale d'espaces traversant le bâtiment sur dix niveaux : ils font de la résidence universitaire Jourdan Chris Marker un véritable catalyseur social dédié aux échanges et à la vie.

Les logements sont desservis par des coursives qui se transforment en couloir dans la partie nord du bâtiment. Les 365 logements eux-mêmes sont aussi d'un type inédit. Leur plan constitue un modèle en rupture avec les usages habituels, tant par l'organisation spatiale en trois zones fonctionnelles, que par le traitement inédit de contraintes d'accessibilité handicapés considérées comme un prétexte positif à l'amélioration du logement.

En dépit de ses références modernistes, le bâtiment réalisé en béton brut, verre, céramique vernissée et bois, s'inscrit dans la tradition des immeubles de pierres parisiens. Une manière de rendre généreux le béton si souvent décrié. Le projet revisite sur un mode urbain le modèle du grand bâtiment linéaire moderne. Sa taille – 100m de long et 31 m de haut – et sa densité en font un monu-

ment domestique. L'ensemble constitue une métaphore de la ville : les coursives et couloirs sont des rues, les logements des maisons, les salons communs des bâtiments publics doublés de patios extérieurs qui sont autant de places publiques, et l'ascenseur oblique un système de transport en commun embarqué.»

De nombreuses actions pour favoriser la vie sociale et culturelle au sein de cette nouvelle résidence seront initiées à la prochaine rentrée universitaire : réunions d'accueil, animations culturelles, rencontres avec les associations de quartier, tutorat renforcé, partenariats avec les établissements de proximité (Cité Internationale Universitaire de Paris, Ecole Normale Supérieure, ...) pour organiser des rencontres entre étudiants et des projets partagés, actions ciblées sur le thème de l'économie circulaire et solidaire ...

Fiche technique :

- Capacité d'accueil : 365 logements
- Ouverture de la résidence : Septembre 2018
- Maître d'ouvrage : Logis Transport
- Architecte : Cabinet Eric Lapiere Experience – PARIS
- Coût global de l'opération : 40 547 500 €
- Financements : Etat, Ville de Paris, Région Ile-de-France, Logis Transport, Crous de Paris



Mobilité internationale, les chiffres clés 2018

A l'occasion de la sortie des « Chiffres clés » 2018, rapport bisannuel établi par l'Agence Campus France sur la mobilité internationale des étudiants dans le monde et la mobilité des étudiants en France, nous avons souhaité donner la parole à sa directrice Béatrice Khaïat. Augmentation record du nombre d'étudiants étrangers en France, premier pays d'accueil non anglophone, et l'Europe qui confirme sa place de premier continent d'accueil, les efforts consentis par les universités et les territoires ces dernières années portent leurs fruits dans un contexte de hausse continue du nombre d'étudiants en mobilité internationale et d'émergence de nouveaux acteurs de l'enseignement supérieur.



Béatrice Khaïat est directrice générale de Campus France.

La France est l'un des premiers pays d'accueil des étudiants internationaux dans le monde avec une accélération cette dernière année. Comment l'explique-t-on et est-ce général à l'Europe ?

Dans la compétition mondiale, la France

est le 4^e pays le plus attractif pour les étudiants en mobilité internationale – après les États-Unis, le Royaume-Uni et l'Australie et devant l'Allemagne – et le 1^{er} pays d'accueil non anglophone. Selon le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, la France a accueilli 325 000 étudiants étrangers en 2016, dont 52.4% de femmes. Cela représente une hausse de 12.2% en 5 ans dont +4.6% sur la dernière année ce qui représente la plus forte hausse

annuelle depuis 5 ans. La politique d'attractivité volontariste de la France commence à porter ses fruits : les programmes d'Investissements d'avenir (IDEX, LABEX, etc.), le Plan Campus de rénovation de l'immobilier universitaire, les nouvelles réglementations visas et titres de séjour, les efforts des établissements pour renforcer leur politique d'internationalisation, et notamment une offre de formations enseignées en anglais de plus en plus large (1300 programmes à ce jour), la sanctuarisation des bourses à destination des étudiants étrangers, les moyens mis à disposition pour la promotion de la marque France à l'international, le dispositif français à l'étranger, l'excellence des entreprises et start-up françaises, etc. Tout cela concourt à l'attractivité de la France. Dans une récente étude intitulée « Image et attractivité de la France » de décembre 2017 (https://ressources.campusfrance.org/publi_institu/etude_prospect/sofres/fr/note_54-2_fr.pdf), près de 15 000 étudiants ont été interrogés et le résultat est un plébiscite de la qualité de la formation, de la valeur des diplômes français, de la réputation des établissements français. Ce sont les 3 principales raisons de choisir la France.

La France est un pays plus attractif qu'avant pour 64% des étudiants étrangers, soit un gain d'attractivité perçue qui se révèle supérieur à celui de l'Allemagne, des États-Unis et du Royaume-Uni. Seul le Canada bénéficie d'une attractivité qui progresse davantage aux yeux des répondants (69%). Parmi les autres grands pays de destination des étudiants étrangers, l'attractivité des États-Unis reste importante mais l'élection de Donald Trump joue en négatif. Le Brexit réduit également l'attractivité du Royaume-Uni auprès des étudiants qui ont répondu à

l'enquête. Enfin, la position de l'Australie est également challengée : le pays est en effet confronté au ralentissement de la croissance de la mobilité sortante chinoise dont il dépend (1 étudiant sur 3 est d'origine chinoise). L'Europe confirme sa place de premier continent d'accueil des étudiants internationaux notamment d'Afrique. L'excellence académique des universités européennes, les accords de Bologne, dont on fête les 20 ans cette année, permettant une certaine mobilité au sein de l'Europe, la proximité géographique, culturelle, linguistique, les besoins en formation de certains pays expliquent pour partie cette attractivité auprès des étudiants du continent africain.

La mobilité sortante des étudiants Français est moins connue, quelles sont les dynamiques en cours ? Voit-on émerger de nouvelles destinations attractives ? Quelles améliorations devrait-on apporter ?

Les français sont de plus en plus mobiles. Alors qu'ils n'étaient que 50 000 dans les années 2000 à poursuivre des études diplômantes à l'étranger, les chiffres sont en forte accélération passant de 57 000 en 2010 à 80 000 en 2015 (+41% sur 5 ans). La France conforte notamment sa place de 1^{er} pays d'origine des étudiants Erasmus depuis 2014 (40 910 étudiants), juste devant l'Allemagne (40 089). En mobilité diplômante, les étudiants français choisissent pour l'essentiel des destinations européennes (59%), puis l'Amérique du Nord (24%) – voir tableau ci dessous. Avec un très fort taux de croissance sur 5 ans (+228%), la Belgique est devenue le 1^{er} pays de destination des étudiants français, dépassant ainsi le Royaume-Uni, en tête jusqu'en 2013. De même, la Roumanie connaît une croissance de 472%, avec 1727 étudiants français en mobilité (contre 302 en 2010). Ces progressions sont vraisemblablement liées à l'attraction qu'exercent les études de santé de ces pays sur les étudiants français. 21,5% des étudiants français ont choisi le continent nord-américain en 2015. Le Canada (+49% entre 2010 et 2015) devient la première destination d'études dans la zone, devant les Etats-

TOP 10 DES PAYS DE DESTINATION DES ÉTUDIANTS FRANÇAIS

Rang 2015	Destination 2015	Effectifs 2010	Effectifs 2015	% en 2015	Évolution 2010-2015
1	Belgique	18 115	5 525	22,4 %	+228 %
2	Royaume-Uni	11 228	13 602	13,9 %	-17 %
3	Canada	10 842	7 269	13,4 %	+49 %
4	Suisse	9 280	6 006	11,5 %	+55 %
5	Allemagne	6 955	5 834	8,6 %	+19 %
6	États-Unis	6 528	7 648	8,1 %	-15 %
7	Espagne	2 801	1 868	3,5 %	+50 %
8	Roumanie	1 727	302	2,1 %	+472 %
9	Pays-Bas	1 430	626	1,8 %	+128 %
10	Italie	1 229	854	1,5 %	+44 %
	Autres destinations	10 579	6 966	13,1 %	+52 %
TOTAL MONDE		80 714	56 500	100 %	+43 %

Source : base de données UNESCO (extraction janvier 2018).

Unis (-15% en 5 ans).

Concernant la répartition régionale en France de l'accueil des étudiants internationaux, on s'aperçoit de grandes disparités en terme de nombre et surtout de dynamique. Comment expliquez-vous ces tendances ?

Les progressions d'attractivité des territoires reposent sur plusieurs facteurs, combinées à des degrés divers et sont aussi le résultat de politiques mises en œuvre ces dernières années. Il y a d'abord l'attractivité propre du territoire, qu'il bénéficie d'une renommée touristique, patrimoniale, de qualité de vie, facteurs de choix d'une mobilité ou qu'il soit reconnu pour son dynamisme économique et son tissu d'entreprises, facteurs de mobilité ou d'emploi post-diplôme, le territoire s'appuie sur une image globale. Les politiques de marketing territorial opérées par certaines régions ou métropoles (OnlyLyon, Nouvelle Aquitaine) portent aussi leurs fruits. Cette politique active d'attractivité vient

renforcer les atouts naturels de chaque territoire. Les politiques de coopération décentralisée actives, s'appuyant notamment sur des liens historiques et géographiques spécifiques entre territoires, peuvent initier et renforcer des mobilité d'étudiants entre régions partenaires (Nice et la Russie, le sud de la France et la Méditerranée, les régions transfrontalières, etc...) Du côté de l'Enseignement supérieur, la présence d'établissements attractifs par leur réputation, que ce soit de grandes universités ou d'écoles renommées, visibles et actives à l'international, est aussi bien entendu un facteur déterminant. D'ailleurs le poids des nouvelles universités fusionnées qui attirent aujourd'hui le plus de candidats (Lorraine et Aix-Marseille Université) participe de plus en plus de l'attractivité des territoires. Dans le même registre, l'internationalisation des établissements avec l'intégration des fonctions internationales au sein de certaines COMUEs impulse une stratégie collective et une visibilité d'ensemble comme à Toulouse, Saclay ou PSL. Les initiatives d'excellence ou

les effets des politiques linguistiques (enseignements en anglais, présence d'un centre de FLE), marquent des dynamiques très variées sur chaque territoire. Enfin, la présence de dispositifs pour améliorer la qualité de l'accueil est un point fondamental de la mobilité des étudiants et chercheurs. Les guichets uniques intégrant tous les acteurs de la

mobilité étudiante internationale produisent sans doute un effet positif sur la population étudiante accueillie les dernières années. Ils sont aujourd'hui des vecteurs d'attractivité. La combinaison de plusieurs de ces facteurs, qui reflète les synergies entre les acteurs, fait décoller certains territoires. C'est pour accompagner ce mouvement et ces po-

litiques territoriales, que Campus France établit aujourd'hui des partenariats avec des Régions et Métropoles. ■

Info+
<https://www.campusfrance.org/fr/>

TOP 25 DES PAYS D'ORIGINE DES ÉTUDIANTS ÉTRANGERS EN FRANCE (2017)

Rang	Pays d'origine	Effectifs	Part	Évolutions des effectifs	
				sur 1 an 2015	sur 5 ans 2011-2016
1	Maroc	38 002	11,7 %	+3,4 %	+17,0 %
2	Chine	28 760	8,9 %	+2,6 %	-3,2 %
3	Algérie	26 116	8,1 %	+15,3 %	+10,0 %
4	Tunisie	12 390	3,8 %	+2,6 %	-4,5 %
5	Italie	12 245	3,8 %	+9,4 %	+53,9 %
6	Sénégal	9 407	2,9 %	+4,8 %	-1,5 %
7	Allemagne	8 398	2,6 %	-1,6 %	-4,6 %
8	Espagne	7 471	2,3 %	+9,6 %	+30,2 %
9	Côte d'Ivoire	7 135	2,2 %	+13,6 %	+64,7 %
10	Cameroun	6 936	2,1 %	-0,4 %	-7,3 %
11	États-Unis	5 866	1,8 %	+2,5 %	+31,8 %
12	Vietnam	5 633	1,7 %	-0,7 %	-7,9 %
13	Liban	5 392	1,7 %	+4,3 %	+9,3 %
14	Portugal	5 311	1,6 %	+8,8 %	+38,8 %
15	Russie	5 242	1,6 %	+5,0 %	+6,2 %
16	Brésil	5 229	1,6 %	-0,3 %	+11,9 %
17	Belgique	4 575	1,4 %	+2,8 %	+19,7 %
18	Congo	4 401	1,4 %	+10,9 %	+34,0 %
19	Gabon	4 226	1,3 %	+1,7 %	-1,6 %
20	Madagascar	4 148	1,3 %	+0,2 %	+1,1 %
21	Guinée	4 054	1,3 %	+6,0 %	+0,4 %
22	Roumanie	4 045	1,2 %	-5,4 %	-16,1 %
23	Royaume-Uni	4 007	1,2 %	-0,4 %	+10,0 %
24	Colombie	3 936	1,2 %	+5,7 %	+16,9 %
25	Turquie	3 714	1,1 %	+10,5 %	+31,9 %
	Autres	97 294	30,0 %		
TOTAL MONDE		323 933	100 %	+4,6 %	+12,2 %

Source : MESRI-DGESIP 2017.



Rendez-vous 2018 du Logement étudiant

3^{ÈME} ÉDITION DES RDVLE

20 NOVEMBRE 2018 - UNIVERSITÉ PARIS-DAUPHINE

Le logement étudiant dans tous ses états

Depuis la 2^e édition des RDVLE, consacrée au « logement étudiant comme facteur d'attractivité pour les universités », la mission 60 000 a été lancée, et de nombreuses mesures concernant le logement et l'Université ont vu le jour. La 3^e édition des RDVLE qui se déroulera le 20 novembre 2018 à l'université Paris-Dauphine, permettra de dresser un bilan de ces évolutions. La perspective des élections européennes sera l'occasion de donner un coup de projecteur sur la question du logement des étudiants internationaux en France.

Les Rendez-vous du logement étudiant constituent un moment unique pour confronter réussites et difficultés et pour partager idées, projets futurs et innovations.

Les Rendez-vous du logement étudiant sont initiés par *Universités & Territoires* et ADELE, en partenariat avec l'université de Paris-Dauphine et le soutien de nombreux partenaires*.

Les Rendez-vous du logement étudiant favorisent le dialogue entre professionnels de l'immobilier, universités, écoles, acteurs des territoires, pouvoirs publics et usagers.

Les Rendez-vous du logement étudiant ont lieu à Paris-Dauphine, une université qui s'implique dans le logement de ses étudiants et dans les métiers de l'immobilier.

UNE INITIATIVE DE



EN PARTENARIAT AVEC :



AVEC L'EXPERTISE DE :



* MERCI AU PARTENAIRES DE LA 2^e ÉDITION DES RDVLE ■ MAJOR PARTENAIRES : Groupe Réside études, Conférence des présidents d'université (CPU) ■ PREMIUM PARTENAIRES : CBRE ■ PARTENAIRES : Action Logement, Afev, AIRES, ARPEJ, AVUF, Eiffage, Emevia, Espacil Habitat, Fac-Habitat, FAGE, FNAU, FPI, Kaps, La Lettre M2, Les CROUS, Loc-Habitat, Schola Domus, USH et Villes de France.

MATINÉE

Accueil 9h/9h30

Isabelle Huault – présidente de l'Université Paris Dauphine ouvrira la 3^e édition. L'équipe des RDVLE a comme l'an dernier invité les ministres en charge du Plan 60 000.

1^{re} Grande Table-ronde 9h30 - 11h

La mobilité régionale et internationale des étudiants : un devoir d'accueil !

En cette année d'élection européenne, nous échangerons autour des enjeux que représente la création d'une offre de logements dédiés aux étudiants pour accompagner les politiques d'accueil des établissements et des territoires. Quelles solutions de logement à développer ? Comment articuler le Plan 60 000 et les besoins des établissements ? Comment cette offre est organisée dans les autres pays européens ? Comment préparer le séjour des étudiants internationaux en France ?

1^{re} série d'ateliers professionnels 11h - 12h30

1 - Du côté des territoires : regard sur deux politiques territoriales d'accompagnement et d'incitation à la production

2 - Du côté des exploitants : la vie dans les résidences, l'animation, facteurs de bien être pour les étudiants

3 - Du côté des établissements : construire au sein des Universités, un objectif du plan 60 000

4 - Du côté des producteurs : un seul modèle de logement est-il possible alors que les usages étudiants évoluent ?

A côtés 12h30 - 14h

Salons avec exposants partenaires, des espaces de rencontres et un buffet déjeunatoire avec le Crous de Paris

APRÈS-MIDI

Deux séances de 4 ateliers en parallèle sont programmés.

2^e série d'ateliers professionnels 14h - 15h30

1 - Du côté des territoires : les observatoires territoriaux et l'observatoire national pour accompagner la décision

2 - Du côté des exploitants : des durées de séjours de plus en plus courtes, quelles adaptations réglementaires ?

3 - Du côté des établissements : accompagner les étudiants dans leur recherche, une mission partagée avec les établissements universitaires

4 - Du côté des producteurs : des nouveaux modes de construction pour atteindre les objectifs de production de 60 000 nouvelles places

2^e Grande Table-ronde 15h30 - 17h

Quelles réponses aux besoins divers des établissements ?

Les étudiants et les usagers des établissements sont de plus en plus divers, les déroulements des études se différencient, les besoins de services para-universitaires s'intensifient, et pourtant les offres restent la plus part du temps monotype au sein d'une résidence. Comment mixer des produits différents ? Peut-on avoir des formes d'exploitation souples pour faire face à ces besoins ? A quelles conditions mixer des publics ?

Cocktail de clôture 17h

Comment participer et s'inscrire ?

www.rdvle.com ou en nous contactant : contact@rdvle.com

UNE INITIATIVE DE



EN PARTENARIAT AVEC :



AVEC L'EXPERTISE DE :





Visale : des évolutions pour tous les étudiants !

Après deux ans d'existence et 45 000 ménages logés, Visale continue d'innover pour répondre toujours plus aux besoins des bailleurs et des locataires. Les discussions engagées entre l'État et les Partenaires Sociaux d'Action Logement ont permis d'aboutir à un élargissement des publics bénéficiaires et à l'amélioration des conditions de garantie. Retour sur ce dispositif innovant qui gagne à être connu par tout l'écosystème étudiant.

Visale...en quelques mots !

Action Logement, acteur de référence du logement depuis plus de 60 ans, a mis en place depuis 2016 un service de cautionnement gratuit visant à faciliter l'accès au logement des jeunes et des salariés entrant dans l'emploi.

Dès lors, plus besoin de garant, Visale se porte caution pour le locataire et sécurise gratuitement son bailleur via une plateforme dématérialisée visale.fr.

Quels sont ses objectifs ?

Avec plus de 6,8 millions de logements selon, 2 millions d'entrées par an, le parc locatif privé répond en grande partie aux besoins des jeunes et des salariés en mobilité. Les étudiants logés hors du foyer parental y sont largement accueillis.

Face aux exigences accrues des bailleurs, l'accès au logement privé peut se révéler complexe pour une fraction des jeunes et des étudiants en prise d'autonomie, qui ne peuvent répondre aux critères du marché. Les candidats ne sont par ailleurs pas toujours en mesure de fournir un garant solvable (caution parentale ou autre).

Visale permet de renforcer le dossier d'un candidat à la location pour faciliter son accès au logement. C'est une alternative gratuite et solide à la caution parentale !

A qui s'adresse Visale ?

Depuis mai 2018, Visale couvre tous les étudiants et alternants de 18 à 30 ans sans condition. Visale s'adresse également à tous les jeunes de 30 ans au plus,

ainsi qu'à tous les salariés de plus de 30 ans entrant dans l'emploi ou en mutation.

Sont concernés les logements locatifs privés loués vides ou meublés appartenant à des personnes physiques ou morales, hors HLM et SEM.

Pour les étudiants et alternants, Visale couvre toute type de logement, notamment les logements situés en résidences universitaires et étudiantes, les logements foyers ou les logements du parc social.

Visale devient en 2018 le garant de tous les étudiants et alternants !

La garantie couvre toute la durée de la location, jusqu'à 36 mensualités dans le parc privé et 9 mensualités dans le parc social et les résidences étudiantes.



En pratique ?

Le candidat locataire doit faire au préalable une demande de visa sur visale.fr. Action Logement s'engage à certifier sa demande sous 48 h et à lui transmettre un N° de visa unique sécurisé.

Le bailleur intéressé souhaitant être garanti saisit le N° de visa sur son espace et obtient son contrat de cautionnement Visale en moins de 15 minutes. Le bail peut alors être signé.

En cas d'impayés, la déclaration se fait en ligne. Le bailleur est alors payé rapidement et mensuellement. Action Logement engage la procédure de recouvrement en prenant en charge les frais de procédure. S'il se manifeste, le locataire a la possibilité de formaliser un accord en lien avec un conseiller Action Logement.

Instaurer le réflexe VisaLe dès 2018 !

A travers son implantation territoriale, Action Logement est engagé aux côtés des acteurs étudiants (CNOUS, CROUS, gestionnaires des résidences privées, universités, écoles, associations étudiantes) pour assurer la diffusion de ce nouveau service et faciliter son utilisation.

Le logement constitue pour les étudiants un point d'appui dans la réussite de leur parcours de formation. En facilitant leur accès et la prise d'autonomie, Visale propose une réponse innovante qui peut être portée par tous. L'enjeu 2018 est bien d'instaurer le réflexe VisaLe pour

l'installer durablement au bénéfice de tous les étudiants.



Action Logement, engagé pour le logement des jeunes !

Visale est cumulable avec les autres aides Action Logement en faveur de l'accès au logement (AVANCE LOCA-PASS® pour le financement du dépôt de garantie) ou de la mobilité (AIDE MOBILI-JEUNE® pour les alternants).

Pour en savoir plus, rendez-vous sur : www.actionlogement.fr.

Retrouvez toutes les archives
www.universites-territoires.fr



Universités & Territoires

Universités & Territoires ISSN 2263-8431

Directeur de la publication : Nicolas Delesque Gérant : Philippe Campinchi (PCC)

Rédaction : Philippe Campinchi, Nicolas Delesque, François Perrin

Crédits photos et iconographies : DR, Fotolia

Tarifs d'abonnements : Individuel : 100 euros HT Institutionnel : 500 euros HT

Parties prenantes : Convention particulière

Universités & Territoires : Chez PCC 19 rue Leconte de Lisle 75016 Paris Paris Tél : 0684606274

E-mail : redaction@universites-territoires.fr

Universités & Territoires est une publication en participation.

